

# REER ET CELI COLLECTIFS

## Guide de l'employé



En vertu d'une entente avec Services d'investissement FÉRIQUE, votre employeur vous offre la possibilité de cotiser à un régime d'épargne exclusif, souple, sans frais administratifs additionnels et d'une grande polyvalence : le REER et le CELI collectifs FÉRIQUE.

### L'avantage FÉRIQUE

Organisme à but non lucratif, Services d'investissement FÉRIQUE est un courtier en épargne collective, un cabinet de planification financière et le placeur principal des Fonds FÉRIQUE. Vouée à répondre aux besoins financiers des professionnels en génie, de leurs familles et de leurs entreprises, son équipe Service-conseil offre des conseils objectifs et sur mesure pour vous aider à accélérer l'atteinte de votre autonomie financière.

### Ouvrez votre REER ou CELI collectif

Le REER et le CELI collectifs sont des régimes mis à votre disposition par votre employeur afin de faciliter l'épargne. Selon votre contrat de travail, autant votre employeur que vous-mêmes pouvez cotiser.

### Cotisations

Les modalités ou le montant des cotisations à votre REER ou à votre CELI collectif sont déterminés par votre contrat de travail avec votre employeur.

**Communiquez avec votre service de paie pour établir les montants de vos prélèvements.**

### Comment

En ligne	Par téléphone	Avec rendez-vous
<a href="http://portail.ferique.com">portail.ferique.com</a> 	514 788-6485  <b>Sans frais</b> 1 800 291-0337	<a href="#">Réservez une plage horaire</a> 
<b>Horaires</b> : lundi au jeudi de 8 h à 20 h, vendredi de 8 h à 17 h.		

### Ouvrir un compte en ligne

**Vous êtes déjà client?**

Nom d'utilisateur

**Vous n'êtes pas encore client?**

Services d'investissement FÉRIQUE offre des solutions de placement et des conseils de qualité pour vous accompagner à chaque étape de votre vie.

Commencez à investir

Mot de passe

Vous avez un compte avec nous et souhaitez accéder au portail pour la première fois? [Demandez votre accès](#)

Nom d'utilisateur ou mot de passe oublié?

Mémoriser mon nom d'utilisateur

Connexion

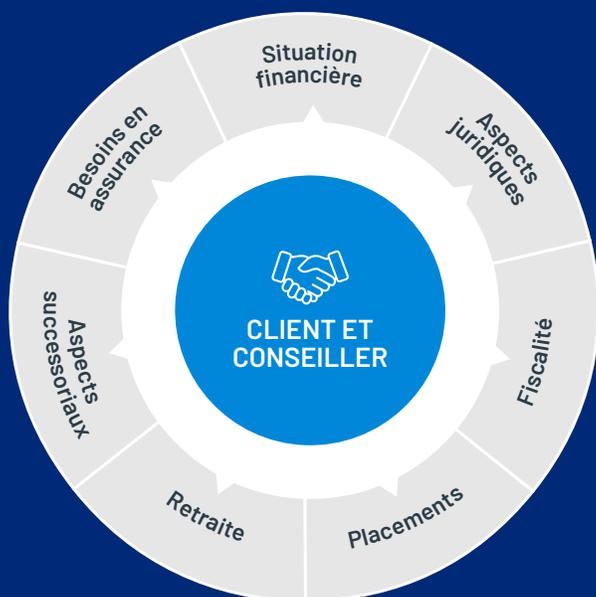
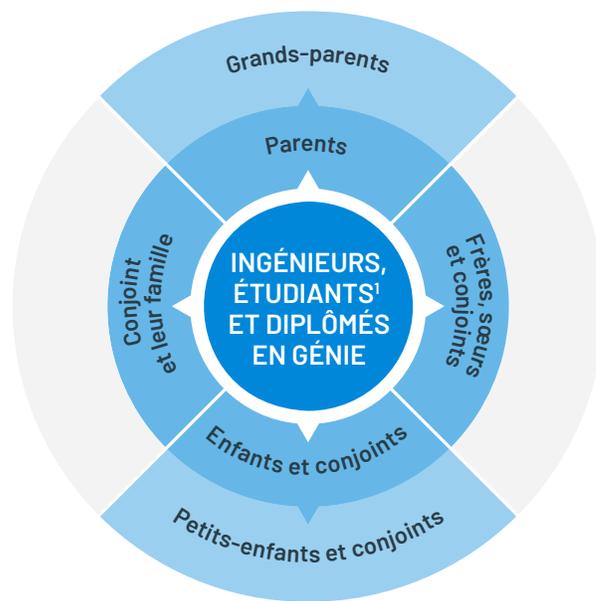
1. Rendez-vous au [portail.ferique.com](http://portail.ferique.com) ou sur l'application FÉRIQUE
2. Cliquez sur **Commencez à investir**
3. Dans **Critère d'admissibilité aux Fonds FÉRIQUE**, sélectionnez **Participant à un régime collectif FÉRIQUE**
4. **Indiquez le nom de votre employeur** afin que nous puissions associer votre compte au régime collectif de celui-ci
5. Après avoir déterminé votre profil d'investisseur, un Portefeuille FÉRIQUE vous sera proposé

Dans les jours suivant votre ouverture de compte, Services d'investissement FÉRIQUE communiquera avec votre employeur afin de finaliser votre dossier.

## Votre famille est la bienvenue

Services d'investissement FÉRIQUE accompagne aussi votre famille dans l'atteinte de l'autonomie financière.

Lors de leur création du compte, dans **Critère d'admissibilité aux Fonds FÉRIQUE**, les membres de votre famille devront sélectionner **Famille d'un participant à un régime collectif FÉRIQUE**.



## Un service-conseil sans frais additionnels

Non seulement les Fonds FÉRIQUE possèdent des ratios de frais de gestion parmi les plus bas au pays<sup>2</sup>, mais vous avez accès à une équipe de conseillers sans frais additionnels. Disponible en un seul coup de fil, notre équipe Service-conseil peut vous accompagner dans vos choix de placement afin que ceux-ci correspondent à votre profil d'investisseur.

Services d'investissement FÉRIQUE offre également, sous certaines conditions<sup>3</sup>, un accès privilégié à un planificateur financier et à une gamme de services couvrant plusieurs sphères de vos finances personnelles et familiales. Cet accompagnement personnalisé tout au long de votre vie vous permettra d'optimiser votre situation financière et celle de votre famille afin d'atteindre vos objectifs et de réaliser vos projets.

## Plusieurs solutions pour votre épargne

Après l'ouverture de votre REER ou de votre CELI collectif, vous et votre famille pourrez également investir dans une variété de véhicules de placement selon vos besoins et objectifs.

- ✓ REER individuel
- ✓ REEE
- ✓ CELI individuel
- ✓ Compte d'investissement

## Une gamme d'outils pour vous accompagner

Via l'application, le Portail FÉRIQUE et le site web, vous avez accès à de nombreux outils ainsi qu'à du contenu éducatif. Vous pourrez notamment suivre la performance de vos investissements et l'atteinte de vos objectifs grâce à nos outils de planification.

- ✓ Prélèvement automatique des cotisations
- ✓ Mise au point financière
- ✓ Outil Projet
- ✓ Calculateur de frais

<sup>1</sup> Voir les conditions d'admissibilité à [www.ferique.com/admissibilite](http://www.ferique.com/admissibilite).

<sup>2</sup> Par rapport à leur univers de référence au Canada selon Fundata Canada inc.

<sup>3</sup> Actif investi dans les Fonds FÉRIQUE de 750 000 \$ et plus, incluant l'actif du conjoint et/ou d'une société, le cas échéant.

Gestion privée FÉRIQUE est un service offert par Services d'investissement FÉRIQUE, placeur principal des Fonds FÉRIQUE.